

Service public de l'eau : l'Exécutif parisien dévoile ses objectifs 2015-2020

En 2010, l'Exécutif parisien a fait le choix de municipaliser son service de gestion de l'eau. Après un premier contrat d'objectifs de quatre ans, dont le bilan s'est avéré particulièrement positif, Célia Blauel, adjointe à la Maire, soumet mardi au Conseil de Paris son plan d'action pour la période 2015-2020.

Depuis 2010, la production et la distribution de l'eau dans la capitale sont assurées par Eau de Paris. Ce passage d'un modèle de gestion déléguée à une régie municipale a permis de garantir l'accès de tous les habitants à une eau de qualité au juste prix – elle est la moins chère des villes de la Métropole – et une meilleure prise en compte des attentes des usagers, en maîtrisant l'ensemble de la filière, de la production à la distribution.

Après un premier contrat d'objectifs, qui s'est avéré particulièrement positif, Célia Blauel, adjointe à la Maire, soumet au Conseil de Paris son plan d'action pour la période 2015-2020. « Ce nouveau contrat marque l'acte II de la remunicipalisation. Il a pour objectif de consolider la régie Eau de Paris dans ses missions essentielles de production et de distribution d'eau, mais aussi de répondre aux nouveaux enjeux écologiques », souligne l'édile.

Tout en permettant une gestion équilibrée et performante, ce nouveau contrat fixe trois priorités à Eau de Paris : l'action sociale, la protection de l'environnement et l'innovation. Ses principales évolutions :

- **Renforcer l'accès à l'eau des plus modestes.** Une nouvelle tarification sociale sera expérimentée, dans le cadre de la loi Brottes. Le nombre des points d'eau maintenus en service l'hiver dans l'espace public, notamment pour les personnes sans-domicile fixe, sera augmenté.
- **Mieux protéger la ressource.** Eau de Paris assurera la promotion de l'agro-écologie et la poursuite de ses partenariats avec les agriculteurs, pour réduire les pollutions de l'eau aux sources. La politique environnementale de la régie fera l'objet d'un plan d'actions pluriannuel et d'une évaluation de son impact.
- **Développer le réseau d'eau non potable.** La régie va accélérer sa recherche sur les nouveaux usages, en particulier sur la distribution de l'eau non potable, dont le potentiel de commercialisation auprès des professionnels, par exemple à des fins d'arrosage, est important.
- **Penser l'avenir à l'échelle de la Métropole.** Eau de Paris renforcera sa démarche de coopération avec les communes de la Métropole, en coordonnant notamment ses actions en faveur de la préservation de la ressource en eau.